

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

QUATRIÈME COMMISSION
22e séance
tenue le
mardi 16 novembre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SÉANCE (suite)

Président : M. ZACKHEOS (Chypre)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/54/SR.22
10 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 12.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (A/54/21 et Add.1, A/54/415)

1. M. HOGEN (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) souhaite à cette occasion remercier tous les membres du Comité de l'information, et en particulier son Président, M. Elhassane Zahid, de l'aide précieuse qu'ils ont apportée au Département pendant les débats de la vingt et unième session du Comité. Le consensus qui s'est dégagé au sujet de recommandations importantes est la preuve de l'important travail qui a été effectué. L'orateur suivra avec intérêt les débats et les résultats des délibérations de cette réunion, qui imprimeront une orientation pour la formulation et l'exécution des activités de l'Organisation dans le domaine de la communication et de l'information.

2. Le travail mené par l'Organisation dans le domaine de la communication et de l'information se déroule dans un milieu extrêmement propice. Le Secrétaire général, depuis sa nomination, a fait de la communication l'un des thèmes prioritaires de sa conception d'une organisation réformée et des mesures qu'il envisage de prendre pour que toutes les nations et les peuples du monde appuient l'action de l'Organisation des Nations Unies. En vérité, l'information est la seule activité pour laquelle a été créé un groupe de travail indépendant de haut niveau chargé de proposer des mesures pour placer cette fonction au centre de l'administration stratégique de l'Organisation.

3. Le Secrétaire général a pris des mesures concrètes pour faire de ce projet une réalité, comme par exemple la nomination d'un directeur de la communication attaché à son Cabinet et la création d'un groupe de planification de la stratégie de la communication formé par tous les hauts fonctionnaires chargés de ce domaine. Ces mesures novatrices ont rendu la planification stratégique plus cohérente et ont permis d'atteindre un nouveau niveau de coordination et d'efficacité dans la diffusion de l'information par l'Organisation.

4. Le Secrétaire général a également encouragé la culture de la communication comme moyen de mobiliser et d'approfondir l'appui du public pour la mission et les activités de l'Organisation. Pour parvenir à ce nouveau niveau d'ouverture, le Secrétaire général a publié les premières directives du Secrétariat destinées aux moyens d'information et a chargé tous les chefs de département et leurs représentants de faire part aux moyens d'information de la position de l'Organisation sur les questions les plus importantes. L'une des priorités du Département a consisté à diffuser cette culture de la communication au sein même de l'Organisation. À cette fin, le Département collabore avec l'institut de formation du personnel de l'Organisation des Nations Unies à Turin à l'élaboration d'un programme avancé de communication destiné aux hauts fonctionnaires.

5. Cette nouvelle culture de la communication s'est manifestée au début de ce mois dans le programme d'information organisé par le Département au Siège à l'intention des rédacteurs de journaux de toutes les régions des États-Unis d'Amérique. Le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, les chefs des programmes, fonds et départements de New York ainsi que du Haut Commissariat pour les réfugiés et du Haut Commissariat aux droits de l'homme ont participé à ce programme, dont le premier résultat a été la publication d'une série

/...

d'articles de fond dans lesquels les pays étaient invités à payer les contributions dues à l'Organisation des Nations Unies et qui soulignaient le rôle joué par l'Organisation dans la paix et le développement.

6. Après près d'un demi-siècle pendant lequel la politique de communication de l'Organisation a été caractérisée par une extraordinaire prudence dictée par la situation politique, les changements nécessaires ne se feront pas du jour au lendemain; en dépit de ce qui a déjà été réalisé, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés par le Secrétaire général.

7. L'orateur note avec plaisir le nouvel esprit de collaboration avec le personnel d'autres bureaux qui ont aussi reconnu rapidement l'importance qu'il y avait à tenir le public du monde entier informé du travail de fond qu'ils accomplissent. À cet égard, le Département de l'information s'est fait le porte-parole des départements concernés.

8. L'un des objectifs prioritaires en matière de communication consiste à souligner l'importance du rapport entre l'Organisation et les intérêts des individus du monde entier. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle central dans les résultats collectifs obtenus au cours des cinquante dernières années : décolonisation, élimination de l'apartheid, progrès en matière de santé et d'alphabétisation, grands mouvements sociaux en faveur de l'égalité, des droits de l'homme et de la promotion des femmes, enfin instauration de la paix dans de nombreux États dévastés par la guerre. Afin d'obtenir un plus large appui pour l'Organisation, il convient de souligner que les maux modernes qui paraissent invincibles tels que la violence et la haine ethniques, les violations massives des droits de l'homme, la pauvreté, les maladies, la délinquance et la dégradation de l'environnement, ne peuvent être combattus que grâce à une véritable collaboration au niveau mondial.

9. Dans le cadre stratégique de la communication, le Département collabore avec le Groupe de la communication pour arrêter et exécuter des campagnes à long terme et des campagnes sur des thèmes actuels en employant tous les moyens et produits du Département. Les activités menées pendant toute l'année passée dans le monde entier pour préparer le cinquantième anniversaire des Opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont un exemple de cette collaboration. Dans les campagnes thématiques, l'accent a également été mis sur les problèmes des petits États insulaires et les mesures à prendre pour les résoudre. Les efforts particuliers réalisés par le Département pour réactiver le Conseil économique et social ont reçu les éloges de son Président. En outre, le Département coordonne une campagne afin que la réunion ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Seattle le 30 novembre 1999 soit un cycle de développement et pas seulement un cycle commercial.

10. Étant donné que les moyens d'information sont l'élément déterminant pour former l'opinion publique dans le monde, l'une des priorités du Département consiste à instaurer avec eux des relations plus stratégiques, directement depuis le Siège, depuis les centres d'information du monde entier et par l'intermédiaire des collaborateurs de la société civile.

11. L'Organisation des Nations Unies n'a jamais eu un meilleur accès qu'aujourd'hui aux échelons supérieurs des moyens d'information dans le monde

grâce aux hauts fonctionnaires du Cabinet du Secrétaire général et aux nouvelles initiatives du Département. Le dynamisme de ces nouveaux rapports se retrouve dans la réunion des directeurs de télévision du monde entier à l'occasion du Forum mondial sur la télévision organisé par le Département, dans la décision de CNN d'organiser au Siège, au mois de mai, une partie de sa réunion annuelle regroupant près de 400 producteurs d'annonces télévisées nationales, dans la participation, pour la première fois, de journalistes renommés de chaque région du monde aux débats de la Journée mondiale de la liberté de la presse organisée en mai par le Département, enfin dans le programme d'information publié au cours de ce mois à l'intention des rédacteurs de journaux des principaux quotidiens des États-Unis.

12. Dans ce vaste contexte, l'une des priorités du Département consiste à communiquer rapidement les nouvelles relatives aux activités et aux objectifs de l'Organisation, et ce directement aux moyens d'information dans le monde. Traditionnellement, les activités d'information de l'Organisation à New York ont consisté à communiquer les nouvelles directement aux moyens d'information basés au Siège, tandis que ceux situés dans d'autres parties du monde recevaient ces nouvelles essentiellement par le truchement des centres d'information et des bureaux de l'Organisation des Nations Unies. Ce changement s'opère moyennant deux initiatives importantes.

13. En septembre 1999, le Département a inauguré le centre d'information des Nations Unies sur le Web, qui enregistre rapidement les nouvelles dès qu'elles arrivent. Ce site, qui est au centre d'une opération multimédia intégrée, sert également à traiter la masse toujours plus grande de nouvelles disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies.

14. Un autre grand pas en avant sera franchi au début de l'année, lorsque l'Organisation des Nations Unies commencera à fournir des nouvelles directement aux principaux moyens d'information de chaque État Membre, ce qui élargira beaucoup l'accès des journalistes aux renseignements concernant l'Organisation.

15. Une autre activité entreprise par le Département consiste à publier dans des journaux des articles du Secrétaire général sur des questions prioritaires afin de communiquer directement le point de vue de l'Organisation au public du monde entier, sans l'intervention des journalistes.

16. Le Département de l'information tente toujours de trouver un équilibre entre les nouveaux moyens de communication et les moyens traditionnels, car il ne fait aucun doute que ces derniers sont indispensables et permettent d'atteindre un public considérable et croissant dans le monde entier.

17. Le Département se charge de coordonner, d'entretenir et d'améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies, qui est devenu un instrument important pour faire passer le message des Nations Unies au public du monde entier. Il convient de noter que le nombre de visites sur le site est passé de 11 millions en 1996 à plus de 150 millions cette année, sans que de nouvelles ressources aient été affectées à cette activité.

18. Conformément à la demande du Comité de l'information, le Département a l'intention de continuer à améliorer le site Web dans toutes les langues officielles, en ajoutant la documentation destinée aux organes délibérants et

des éléments d'information et en améliorant la fonction de recherche sur le site.

19. Par ailleurs, le Département utilise Internet pour révolutionner la transmission de programmes audiovisuels et a lancé un projet expérimental afin que les radios associées puissent retransmettre immédiatement des transmissions sonores de haute fidélité. Ce projet a été mis à l'essai avec le réseau mondial de radiodiffusion de Londres et la radio internationale de Chine et il est devenu un moyen normal de transmission qui permettra d'améliorer la rapidité et la qualité de tous les programmes radiophoniques de l'Organisation des Nations Unies et de réduire les coûts.

20. Cette année, le Département a produit pour la première fois un disque compact qui contient une série de programmes radiophoniques sur la population et le développement et il a commencé à appliquer la technique récente MP3 pour envoyer des bulletins d'information quotidiens de cinq minutes aux stations radio par Internet. Parallèlement, il continue à transmettre la programmation complète sur bande aux stations émettrices qui ne sont pas encore équipées pour la recevoir par les nouveaux moyens de communication.

21. Le Département, conformément à la demande du Comité de l'information, a entrepris l'élaboration d'un projet expérimental pour le développement de la capacité internationale de radiodiffusion de l'Organisation des Nations Unies et s'est adressé aux représentants permanents des États Membres pour leur demander de verser les contributions nécessaires.

22. Le Département continue d'entretenir des relations de travail étroites avec les moyens d'information du monde entier et fournit chaque jour des informations télévisées aux agences de presse internationales et, par le biais de coproductions, il établit des liens solides avec divers organismes d'information du monde entier. Depuis plus de 10 ans, le Département est membre du programme "World Report" de CNN.

23. Pour la quatrième année consécutive, le Département organise le Forum mondial sur la télévision, qui est généreusement coparrainé cette année par les missions permanentes de l'Italie et du Japon et par diverses organisations, et auquel participeront près de 700 directeurs de radio et de télévision de toutes les régions du monde.

24. Les besoins des correspondants accrédités au Siège demeurent très importants pour le Département. Grâce aux technologies disponibles, les nouvelles les plus importantes du bulletin de la mi-journée sont données sur le site Web avant 15 heures. En collaboration avec le Département, le Bureau du porte-parole du Secrétaire général vient d'inscrire sur le nouveau site Web un service intitulé "Demandez-le au Secrétaire général" et étudie le moyen d'améliorer la diffusion de ses messages.

25. Le Département termine actuellement la préparation d'une campagne qui portera sur les problèmes mondiaux et sur le fait que l'Organisation des Nations Unies est la seule capable d'y faire face; on insistera également sur l'utilité des activités menées par l'Organisation pour la vie quotidienne des individus. Des renseignements plus détaillés sur ces activités seront fournis

dans le pavillon de l'Organisation des Nations Unies lors de l'Exposition universelle de Hanovre qui aura lieu de juin à octobre 2000.

26. Parmi les activités axées sur l'éducation, il convient de signaler notamment la Conférence internationale des étudiants, qui s'insère dans le programme "Modèle des Nations Unies", de même que les relations avec les organisations d'enseignement sur le Web dont le matériel éducatif comporte des renseignements sur l'Organisation des Nations Unies.

27. Le succès de la Conférence des étudiants organisée en décembre 1998 par le Département sur le thème des droits de l'homme, qui a réuni plus de 700 étudiants et professeurs de divers pays, a débouché sur l'organisation cette année d'une autre réunion qui sera consacrée aux droits de l'homme et à la culture de la paix. Le Département a également publié cette année divers manuels à l'intention des écoliers.

28. Au cours de l'année écoulée, 29 organisations non gouvernementales se sont associées au Département, ce qui a porté leur total à 1 581 et prouve clairement l'intérêt croissant que la communauté des organisations non gouvernementales attache aux questions qui intéressent l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la promotion de son action.

29. Le Département a récemment organisé la cinquante-deuxième Conférence annuelle des organisations non gouvernementales sur le thème "Défis de la mondialisation : recherche de nouvelles orientations", à laquelle ont participé 1 700 représentants de 426 organisations de 47 pays.

30. Le Département continue aussi à contribuer à la formation de spécialistes des moyens d'information dans les pays en développement. Le programme annuel de formation de présentateurs et de journalistes des pays en développement réunit au Siège des jeunes responsables pendant les sessions de l'Assemblée générale et permet au Département de constituer un réseau de présentateurs et de journalistes capables d'aider à mieux faire connaître l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les pays en développement. Le programme spécial d'information sur la question de la Palestine permet aujourd'hui de former au Siège six présentateurs et journalistes palestiniens. Dans le cadre du même programme, on a organisé au début de l'année à Madrid une réunion internationale de journalistes sur le thème des perspectives de paix et le Département prépare une nouvelle exposition sur l'Organisation des Nations Unies et la question de la Palestine.

31. Le Département continue de s'intéresser tout particulièrement au développement des droits de l'homme. Cette année, l'accent est mis sur la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les formes connexes d'intolérance qui aura lieu en 2001.

32. Cette année a été marquée par des événements graves qui ont augmenté l'intérêt que le public attache au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit là à la fois d'une chance et d'un défi pour le Département, qui a d'une part pour fonction de faire connaître l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et le désarmement et, d'autre part, celle d'améliorer, dans le cadre des missions sur le terrain, la capacité

d'action de l'Organisation en matière d'information et de communication. Le Département vient d'inscrire sur le site Web des pages spéciales contenant des renseignements actualisés sur les missions de l'Organisation. De même, il contribue à la planification et au fonctionnement des éléments d'information des missions. La coopération du Département avec d'autres départements a été améliorée pour garantir que l'information soit intégrée dans la conception des opérations, pour fournir aux missions sur le terrain du personnel d'information efficace et pour réduire les délais nécessaires pour envoyer sur le terrain le matériel et l'appui nécessaires pour les émissions radiophoniques et autres moyens d'information.

33. La politique de communication du Département demeure concentrée sur la presse écrite. Les publications répondent à la demande et elles sont désormais plus attrayantes, plus économiques, plus opportunes et plus faciles à obtenir. On continue à y souligner l'importance du travail de l'Organisation pour la vie de tous. Le recours à la technologie moderne a permis d'élargir la portée des publications. Par exemple, l'Annuaire des Nations Unies pour la période de 1946 à 1996 sera publié sous forme de CD-ROM, ce qui mettra cette série de 50 volumes à la portée d'un large public.

34. Avant la fin de l'année, les principales bases de données de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, y compris le Système d'information bibliographique de l'Organisation des Nations Unies (SIBONU), seront accessibles sur le Web. Le thesaurus est déjà disponible en anglais, en espagnol et en français et des progrès considérables ont déjà été accomplis pour sa traduction dans les autres langues officielles.

35. Les centres d'information continuent de réaliser l'un des objectifs du processus de réorientation en donnant une expression locale à la vision mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à la participation de toutes les couches de la population locale, ces centres ont contribué à donner un "visage humain" à l'Organisation et à démontrer la pertinence de ses travaux pour les divers groupes de la société civile. Les centres d'information mettent à profit les progrès techniques pour transmettre des informations actualisées sur l'Organisation des Nations Unies et 27 ont déjà créé à cette fin des sites Web, dont beaucoup utilisent des langues locales.

36. En septembre, le Département a organisé un cours de formation à l'intention des fonctionnaires chargés de l'information à l'échelon national et des auxiliaires des centres d'information en Afrique et dans les bureaux des Nations Unies. Un séminaire de formation sera également organisé au Siège en décembre à l'intention des commis aux références.

37. Le Comité de l'information a prié le Secrétaire général d'examiner au cas par cas le fonctionnement des centres d'information intégrés dans les bureaux des Nations Unies sur le terrain. Cet examen a déjà commencé avec la pleine participation des gouvernements intéressés. Par ailleurs, un groupe de travail formé de représentants du Département et du PNUD a entamé l'élaboration de directives pour le cadre opérationnel des centres aujourd'hui dirigés par le PNUD, ce qui facilitera leur fonctionnement et augmentera leur rendement.

38. M. SURYO-DI-PURO (Rapporteur du Comité de l'information), présentant le rapport du Comité de l'information sur les travaux de sa vingt et unième session

/...

(A/54/21), fait observer que ce rapport se divise en quatre chapitres dont il indique le contenu. Il présente également le rapport du Comité sur la reprise de sa vingt et unième session (A/54/21/Add.1) en indiquant que, conformément à la résolution 53/59 B, ces rapports ont été établis par un groupe de travail à composition non limitée.

39. L'essentiel des délibérations du Comité est présenté sous forme de deux projets de résolution (A et B) et d'un projet de décision, qui figurent au chapitre IV du rapport. Le projet de résolution A, intitulé "L'information au service de l'humanité", s'inspire des termes utilisés dans les résolutions sur ce thème que l'Assemblée générale a adoptées depuis sa quarante-cinquième session.

40. L'orateur signale que les notes 5 et 6 du projet de résolution A appellent de légères modifications. À la note 5, il conviendrait de faire également mention du rapport du Comité de l'information sur la reprise de sa vingt et unième session (document A/54/21/Add.1) et, à la note 6, du dernier rapport du Secrétaire général, c'est-à-dire du document A/54/415, et non du document A/53/509.

41. S'agissant du projet de résolution B, intitulé "Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information", l'orateur signale les paragraphes qui portent sur la fonction du Comité de l'information ainsi que sur la politique et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Il signale également que, pour la première fois, les sites de l'Organisation des Nations Unies sur le Web sont reconnus comme une publication et doivent donc être adaptés aux directives pertinentes. Dans le projet de décision, il est recommandé de porter de 93 à 95 le nombre des membres du Comité et de désigner comme nouveaux membres le Liberia et le Mozambique.

42. Le Comité espère que l'Assemblée générale approuvera les projets de résolution par consensus.

43. M. WILBURG (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réitère son appui au Comité de l'information et souligne la nécessité de garantir la mise en place d'une infrastructure de communication efficace dans les pays en développement grâce au transfert d'une technologie de pointe.

44. Les progrès réalisés au cours des 20 dernières années dans le domaine des télécommunications ont révolutionné la vie quotidienne de millions de personnes, y compris en ce qui concerne les activités commerciales, les finances, l'éducation et la médecine; ils demeurent toutefois en grande partie hors de portée pour de nombreux pays en développement.

45. L'Organisation des Nations Unies doit contribuer à remédier à ce déséquilibre en favorisant le développement technologique des pays en développement. Le programme du Département de l'information pour la formation de journalistes des pays en développement constitue un exemple louable dans ce sens. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle précieux de diffusion dans le monde entier. Le Groupe des 77 constate avec préoccupation que l'intégration de ces centres dans les bureaux locaux du PNUD risque de limiter leur efficacité et demande à ce que ce processus d'intégration soit examiné au cas par cas en tenant compte des opinions des gouvernements. Le

Groupe attend avec intérêt l'évaluation de ce processus par le Secrétaire général, ainsi que le demandait la résolution 47/73 de 1992.

46. La mise en place de sites de l'Organisation des Nations Unies sur le Web dans toutes les langues officielles de l'Organisation est extrêmement importante pour le Groupe des 77 et de la Chine, qui reconnaissent les efforts réalisés par le Secrétaire général à cet effet et se félicitent de ses rapports (A/AC.198/1999/6 et A/AC.198/1999/9). Les sites de l'Organisation des Nations Unies sur le Web doivent être traités comme les autres publications de l'Organisation, en respectant l'équilibre voulu entre les langues et en allouant les ressources nécessaires à leur développement.

47. Tout en luttant pour éliminer le retard technique des pays en développement, il importe de continuer à soutenir les moyens d'information traditionnels dans ces pays. La presse écrite et la radio demeurent pour beaucoup le principal moyen de diffusion de l'information. C'est pourquoi le Groupe des 77 et de la Chine invite une fois de plus le Département à mettre en œuvre aussi rapidement que possible le projet expérimental de radiodiffusion internationale.

48. Au paragraphe 20 du rapport du Secrétaire général (A/54/415), il est fait allusion à une série de directives à l'usage des fonctionnaires du Secrétariat en matière de rapports avec les médias. Ces directives encouragent une association plus libre avec les organes de presse, mais sans déterminer suffisamment la question de l'attribution. Dans le passé, certains fonctionnaires du Secrétariat ont fait des déclarations prétendument au nom de l'Organisation, alors qu'ils exprimaient uniquement les opinions du Secrétariat ou d'une personne. Le Groupe des 77 demande que soient inscrites dans les directives des normes sur l'attribution correcte des déclarations faites par les fonctionnaires du Secrétariat.

49. Enfin, le Groupe des 77 réaffirme son attachement à un nouvel ordre de l'information et de la communication plus juste et plus efficace ainsi que sa volonté de travailler sans relâche avec toutes les délégations qui souhaitent atteindre cet objectif.

50. M. NAJEM (Liban) estime qu'au seuil du nouveau millénaire et compte tenu de l'énormité des progrès technologiques, la nécessité de réduire les disparités entre pays développés et pays en développement est plus urgente que jamais. À cet égard, la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine correspond en tous points à la position collective du Groupe des États arabes.

51. Occupant la présidence du Groupe des États arabes pour novembre 1999, le Liban souligne qu'il est indispensable de renforcer et de rationaliser les stratégies du système des Nations Unies en ce qui concerne la culture de la communication et d'augmenter l'efficacité des moyens d'information de l'Organisation, aussi bien des moyens traditionnels (à savoir la presse, la radio et la télévision) que des moyens plus modernes, comme Internet et les sites sur le Web. Il est nécessaire que tous ces moyens soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation, parmi lesquelles figure l'arabe, et soient utilisés dans le contexte d'un dialogue constructif visant à renforcer la capacité des États arabes dans le domaine de la communication.

52. Les États membres de la Ligue des États arabes soulignent l'importance et la nécessité de prendre des mesures pour garantir que les communications au niveau mondial rendent compte du caractère multilingue de la culture afin que tous les pays puissent bénéficier de la communication et des progrès techniques. Il est indispensable de renforcer les activités de formation dans ce domaine en tenant compte de ce caractère multilingue, cela afin que dans le système des Nations Unies, tous les avantages offerts par les technologies de l'informatique et de l'information puissent être utilisés au maximum.

53. Au nom de la Ligue des États arabes, l'orateur invite le Département de l'information du Secrétariat à redoubler d'efforts pour recommencer à publier en langue arabe le communiqué de presse annuel du Département, qui contient les résolutions et les décisions des sessions ordinaires de l'Assemblée générale et les résultats des votes correspondants. La publication en arabe de ce communiqué a été abandonnée alors qu'il était très utile pour les missions permanentes des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

54. M. ZAKI (Égypte) associe sa délégation à la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, qui fait le point de toutes les questions prioritaires ayant trait aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information. En outre, l'Égypte souhaite formuler quelques observations en son nom propre au sujet de certains aspects de ces activités.

55. En premier lieu, s'agissant du débat qui se déroule au sein du Comité de l'information sur les moyens traditionnels et les modalités et technologies nouvelles dans le domaine de l'information et de la communication, l'Égypte souhaite exprimer sa préoccupation devant le manque évident d'équilibre dans l'usage que le Secrétariat fait de ces moyens. Les services de radio et de télévision ainsi que les publications imprimées, de même qu'Internet, sont des moyens d'information auxquels ont effectivement accès tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais afin de faciliter leur utilisation, l'Organisation ne doit pas perdre de vue la nécessité de maintenir un équilibre entre les différentes langues de ces États. L'Organisation des Nations Unies peut transmettre l'information à un plus grand nombre de bénéficiaires si les moyens sont utilisés en tenant compte des nécessités et des conditions économiques et culturelles distinctes de tous ces usagers.

56. L'Égypte reconnaît l'importance de l'Internet pour la communication moderne, mais l'emploi de ce moyen d'information est presque entièrement limité aux usagers qui habitent dans des pays développés. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies doit reconnaître que les moyens traditionnels, avant tout les transmissions radiophoniques, constituent à n'en pas douter le moyen le plus approprié et le moins coûteux d'entrer et de rester en communication avec de larges secteurs de la population dans les pays en développement. L'Égypte souhaite signaler cette question, car elle constate qu'il existe au sein du Secrétariat des disparités manifestes entre les demandes et les affectations de ressources humaines et matérielles pour ces deux moyens de diffusion de l'information, l'Internet et la radio. L'Égypte invite instamment le Secrétariat à éliminer ce déséquilibre et à accorder un traitement équitable à tous les moyens d'information et elle attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la question.

57. En deuxième lieu, s'agissant de l'utilisation de tous les moyens d'information, y compris d'Internet, l'Égypte insiste sur la nécessité d'instaurer un équilibre entre les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, et cela non pas dans un avenir éloigné, mais à court terme. Elle constate que, malheureusement, le site de l'Organisation des Nations Unies sur le Web en langue arabe est très insuffisant et ne répond absolument pas aux besoins des utilisateurs. De fait, la plupart des textes disponibles sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies ne sont disponibles qu'en anglais et en français, ce qui signifie que les versions dans les autres langues ne sont pas consultées avec la même fréquence. À cet égard, l'Égypte et d'autres États ont rejeté la proposition présentée par le Secrétariat au sujet des sites sur le Web visant à ce que les sites soient renforcés en fonction du niveau d'utilisation dans chaque langue. L'Égypte estime que cette proposition manque de logique.

58. En troisième lieu, s'agissant du contenu des moyens d'information, au cours de la vingt et unième session du Comité de l'information, la délégation égyptienne a proposé de renforcer les fonctions que le Comité assume en ce qui concerne le message de l'Organisation des Nations Unies et le choix de la politique de l'Organisation en matière d'information. Il s'agit là d'un thème qui mérite l'analyse et l'attention des États Membres. L'Égypte prend note des observations formulées à cet égard par le Président du Comité après la session du Comité et espère que lors des consultations qui doivent avoir lieu, des progrès concrets seront réalisés en vue de l'application de cette proposition.

59. En quatrième lieu enfin, s'agissant des centres d'information des Nations Unies, l'orateur rend hommage aux efforts réalisés par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information afin de rendre au Centre d'information du Caire son statut antérieur, c'est-à-dire son autonomie vis-à-vis du bureau du Programme des Nations Unies pour le développement, et il espère que les mesures envisagées à cette fin seront prises le plus tôt possible pour que le centre puisse accomplir une action de la plus grande qualité possible.

60. M. AL-ALAWI (Oman) dit que sa délégation appuie la déclaration faite par le Liban au nom du Groupe des États arabes et s'associe à la position adoptée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

61. L'orateur souligne l'importance du Département de l'information au sein du Secrétariat et de son travail de diffusion du message et la mission de l'Organisation des Nations Unies en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Oman accorde la plus haute importance aux efforts réalisés par le Département au cours des 10 dernières années pour faire connaître les idéaux des Nations Unies et pour appuyer une campagne mondiale contre le racisme et contre la discrimination raciale. Il faut espérer que ce travail se poursuivra.

62. L'orateur souligne également l'importance de la coopération entre le Département de l'information et le Comité de l'information. Ces rapports de coopération sont la condition indispensable pour que l'action du Comité réponde aux problèmes et aux efforts des États Membres. L'Oman se félicite du rapport présenté par le Comité de l'information, qui reflète les principaux aspects du domaine de la communication dans un monde de plus en plus interdépendant. À cet égard, l'orateur met l'accent sur le paragraphe 26 du rapport du Comité, qui

fait mention de la nécessité d'un réseau d'information transparent, capable de mieux refléter les diverses cultures et civilisations du monde entier, sans que certaines idéologies l'emportent sur d'autres. Cet objectif exige un plus grand équilibre entre les propositions relatives à l'information afin que l'action du Comité en matière de diffusion de l'information sur les questions mondiales reflète le consensus de la communauté internationale.

63. L'orateur fait ensuite référence à l'arrivée du nouveau millénaire et à l'Assemblée du Millénaire. Cette délégation espère que l'Assemblée du Millénaire répondra aux aspirations de tous les États Membres, y compris les États arabes, et qu'elle ne se bornera pas à examiner les problèmes de l'Organisation des Nations Unies, mais qu'elle parviendra aussi à définir des modes d'association avec les organisations nationales de chaque pays. L'Assemblée du Millénaire ne pourra être pleinement réussie si on passe sous silence les problèmes des pays en développement, dont la majorité souffre encore de fléaux tels que la pauvreté, la faim généralisée et les épidémies, sans parler de la détérioration de leur économie. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité exceptionnelle de veiller à ce que les préoccupations des pays en développement ne soient pas négligées.

64. Le Département de l'information mérite d'être félicité du travail qu'il a accompli dans l'utilisation des progrès technologiques en matière d'information, y compris Internet, pour faciliter les communications entre États, d'autant plus que, de la sorte, l'information peut être diffusée au coût le plus bas possible. À cet égard, Oman espère que l'Organisation des Nations Unies utilisera plus fréquemment la langue arabe dans ses programmes d'information afin d'atteindre les moyens d'information des États arabes et de faire en sorte que la voix de l'Organisation soit entendue dans la langue de ces pays.

65. Étant donné que la situation au Moyen-Orient figure à l'ordre du jour de la Quatrième Commission et que la question de la Palestine est au centre de cette situation, l'Oman espère que le Département de l'information jouera un rôle constructif dans le processus de paix.

66. M. OSEI (Ghana) s'associe à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dans laquelle l'accent est mis sur les objectifs prioritaires des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information. Le Ghana accorde un haut degré de priorité à l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace, fondé sur une circulation libre et équilibrée de l'information. À cet égard, le Département de l'information a un rôle fondamental à jouer pour réduire l'écart entre pays développés et pays en développement en matière d'information. Le Département est chargé de développer une culture de la communication au sein du système des Nations Unies afin de favoriser une meilleure compréhension de l'Organisation et de son impact sur la vie des individus dans le monde entier.

67. De l'avis du Ghana, le Département devrait réorienter ses activités afin de tirer parti des progrès technologiques les plus récents pour améliorer l'exécution des programmes et renforcer simultanément les activités de promotion dans le monde entier. Tout aussi important est le renforcement de la capacité de l'Organisation d'entrer en communication avec les diverses entités au niveau national et régional et de veiller à ce que les messages mondiaux de

l'Organisation des Nations Unies soient adaptés aux orientations nationales de chaque pays.

68. Le Gouvernement ghanéen étudie la possibilité d'adopter en matière de communication une nouvelle politique nationale fondée sur la libre circulation des connaissances, de l'information et des idées en faveur du développement national auprès de tous les moyens de communication et en tenant compte des aspirations du Ghana dans le contexte mondial. Dans le cadre de cette politique, il reconnaît que le taux élevé d'analphabétisme dans la population ghanéenne est l'un des facteurs qui compliquent les communications et limitent les échanges d'information, l'assimilation des connaissances et le développement des aptitudes en vue du développement national.

69. La délégation ghanéenne estime donc qu'il existe un rapport de synergie entre la réorientation des activités du Département de l'information et les aspirations des États Membres tels que le Ghana pour ce qui est de faciliter l'entrée de ces États dans l'ère de l'information moyennant le développement d'une infrastructure, d'une industrie et de services de haute qualité. Le Ghana s'intéresse au renforcement de la capacité de l'Organisation d'établir des communications avec des institutions locales par l'intermédiaire des centres des Nations Unies, qui exécutent des programmes dans des langues locales et encouragent des activités dans lesquelles l'accent est mis sur les répercussions de l'action de l'Organisation des Nations Unies sur la vie quotidienne des personnes dans le monde entier.

70. Grâce à l'"optique mondiale" de l'Organisation des Nations Unies, qui aspire à obtenir une "approche locale" en nouant des relations entre les centres d'information de l'Organisation et la communauté locale, les États Membres redoubleront d'efforts pour établir des liens au niveau communautaire afin que divers groupes particuliers, comme les personnes âgées, les femmes et les enfants, les analphabètes et la population rurale, obtiennent un accès équitable aux institutions, à l'enseignement et aux techniques de l'information.

71. Tout aussi importants sont les programmes d'information thématiques intégrés du Département de l'information qui soulignent le rôle de l'Organisation des Nations Unies en faveur du développement économique et social, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité. C'est ainsi par exemple que, dans les opérations de maintien de la paix, la diffusion d'informations sur le terrain permet aux habitants d'un pays qui accueille des contingents des Nations Unies de mieux comprendre le processus de paix et de l'accepter et permet à la population des pays en conflit d'être informée du rôle exact et de l'importance des organisations humanitaires.

72. Compte tenu des effets néfastes que les armes légères de petites dimensions peuvent avoir pour les conflits ainsi que pour l'économie des États Membres en développement, le Ghana se félicite de la publicité faite par le Département de l'information et le Département des affaires de désarmement à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies en matière de limitation des armements et de désarmement. Il y a lieu d'espérer que le Département de l'information entreprendra une campagne pour sensibiliser la communauté internationale aux problèmes que créent la prolifération et le trafic illicite de ces armes avant la conférence sur ce thème qui aura lieu en 2000, comme il l'avait fait à l'occasion de la conférence de Maputo sur les mines terrestres.

73. Le Ghana espère que l'approbation du projet de résolution proposé dans le rapport du Comité de l'information permettra de réorienter la stratégie de l'information et de la communication vers les questions de développement. Compte tenu des défis de la mondialisation, la diffusion d'informations sur l'action de l'Organisation des Nations Unies est indispensable pour faire mieux comprendre au monde les questions fondamentales et pour que les pays en développement aient accès à toutes les possibilités de réduction de la pauvreté et puissent s'intégrer dans l'économie mondiale.

74. Mme CHUA (Singapour) dit que, grâce aux progrès de la technologie de l'information et à la mondialisation, les distances, les différences d'heure et les frontières nationales ne sont désormais plus des barrières à la libre circulation de l'information et qu'il y a eu une explosion des connaissances et de l'activité créatrice. La technologie de l'information aura au XXI^e siècle un effet de transformation analogue à celui qu'avait eu l'invention du papier et de l'imprimerie.

75. La contrepartie de ce progrès est que la technologie de l'information a obligé à procéder à une réorganisation totale des sociétés et des institutions, ce qui a affaibli le pouvoir des gouvernements et effacé les cultures nationales. Il est même possible que certaines sociétés tentent de faire usage de la technologie de l'information et des moyens de communication pour imposer à d'autres leurs idéaux et leurs valeurs.

76. De nombreux pays se sentent impuissants du fait que les changements provoqués par la technologie de l'information sont inévitables. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'y opposer, mais simplement de tirer parti de ses aspects positifs et de tenter d'en limiter les aspects négatifs.

77. Du fait que Singapour est un pays en développement qui n'a d'autre ressource que sa population, la survie et le progrès de cette île dépendent de son aptitude à s'adapter au changement et la technologie de l'information est une nécessité. L'accès instantané aux nouvelles techniques de l'information et leur gestion et diffusion efficaces doivent être l'avantage de Singapour sur le plan compétitif. Grâce au plan général IT2000 et au projet intitulé "Singapore ONE", l'île disposera à la fin de 1999 d'une infrastructure nationale qui permettra aux personnes et aux entreprises d'avoir accès aux services multimédia interactifs (Internet, services de l'État, commerce électronique).

78. Singapour a adopté deux catégories de mesures pour neutraliser les influences néfastes associées à la technologie de l'information et autres forces qui vont de pair avec la mondialisation. D'une part, la loi sur la radio et la télévision exige que les prestataires de services sur Internet respectent un code de bonne conduite. Ils peuvent ainsi, par exemple, être invités à bloquer des sites qui contiennent des informations de nature à porter atteinte à la morale publique, à la stabilité politique et sociale et à l'harmonie religieuse en exigeant qu'ils offrent en remplacement une version de l'Internet adaptée aux familles. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour immuniser la société contre les forces de désintégration et pour consolider les institutions telles que l'école, la famille et la communauté qui maintiennent l'identité nationale, le sentiment moral et les valeurs sociales et les transmettent aux nouvelles générations

79. Confronté au problème de l'assimilation des innovations scientifiques et techniques qui sont des facteurs de progrès et de mondialisation sans détruire les valeurs qui cimentent le tissu social, problème que rencontrent tous les pays, Singapour a lancé le mouvement national Singapour XXI, auquel participent des personnes de toutes les races et de tous les âges pour préparer le pays au siècle suivant.

80. Singapour appuie les propositions qui figurent dans le rapport du Comité de l'information (A/54/21) et dans les projets de résolution relatifs au point 91 de l'ordre du jour.

81. Préoccupé par l'écart technologique qui sépare certains groupes de population au sein d'un même pays ou certains pays d'autres pays en ce qui concerne l'accès à Internet et à l'économie digitale, Singapour s'efforce d'encourager la coopération technique afin que les pays en développement puissent améliorer leur infrastructure et la technologie de la communication. Ce pays a créé à cette fin un programme de voyages d'étude et de cours de formation en matière de technologie de l'information et de télécommunications; près de 10 000 fonctionnaires venus de 118 pays en développement ont participé à ce programme depuis 1992. Cette coopération technique sera élargie à mesure que le pays progresse.

82. M. MACEDO (Mexique) déclare au nom du Groupe de Rio que le Comité de l'information a négocié le projet dans le cadre transparent et représentatif du groupe de travail à composition non limitée que l'Assemblée générale avait décidé de créer aux termes du paragraphe 43 du dispositif de la résolution 53/59 B en date du 3 décembre 1998, et il constate avec satisfaction que le Comité a renoncé à la pratique qui consistait à élaborer ses projets autour d'une soi-disant "table élargie" à laquelle n'avaient pas accès la plupart des délégations qui en font partie.

83. Le Groupe de Rio accorde une importance particulière à l'indépendance fonctionnelle et à la capacité de fonctionnement des centres d'information des Nations Unies dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et il pense donc qu'un centre ne peut être intégré à d'autres bureaux du système des Nations Unies que lorsqu'il est évident que cette intégration ne portera pas atteinte à son indépendance ni à la possibilité de s'acquitter du mandat que lui a assigné l'Assemblée générale et à l'issue de consultations avec l'État où il est installé.

84. S'agissant des sites de l'Organisation des Nations Unies sur le Web et du fait que la version anglaise est la plus développée, le Groupe de Rio se félicite que soit étudiée la possibilité de parvenir à une parité modulaire entre les langues officielles et il encourage le Secrétariat à poursuivre l'étude des aspects technologiques et budgétaires de la question afin d'utiliser au maximum les possibilités de diffuser les activités de l'Organisation par voie électronique dans une perspective multilingue pour atteindre le plus grand nombre possible d'utilisateurs dans le monde entier.

85. Le Groupe de Rio souhaite insister sur la création du réseau informatique de la communauté diplomatique à Genève (GDCNET) destiné à promouvoir la coopération internationale et à optimiser la diffusion de l'information entre les missions permanentes, l'Office des Nations Unies et d'autres organismes internationaux qui ont leur siège dans cette ville.

86. Pour les pays du Groupe de Rio, il est indispensable de maintenir les émissions de radio de l'Organisation des Nations Unies en espagnol et en portugais, émissions qui sont préparées à New York et sont diffusées par des émetteurs locaux et qui permettent parfaitement d'informer l'opinion publique de ce qui se passe au sein de l'Organisation des Nations Unies. Toute nouvelle initiative doit refléter la diversité linguistique de l'Organisation et se fonder sur des programmes dont la portée s'étend à tous les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

87. Tout en approuvant l'idée de convertir la Bibliothèque Dag Hammarskjöld en bibliothèque virtuelle accessible partout dans le monde, le Groupe de Rio fait sienne la recommandation du Comité de l'information visant à ce que des ressources soient allouées à l'achat de livres et il appuie toute initiative visant à moderniser la bibliothèque, qui est un auxiliaire indispensable pour les États Membres, les chercheurs et les collectivités universitaires nationales.

88. M. SALEEM (Émirats arabes unis) s'associe aux déclarations faites par le représentant du Liban au nom des pays arabes et par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77.

89. L'évolution des moyens de diffusion et de la technologie des communications a transformé la nature des relations internationales et a donné lieu à la création d'un réseau électronique qui a augmenté l'aptitude des personnes à assimiler rapidement les faits politiques et économiques. Si ces progrès renforcent la coopération entre les pays, les Émirats arabes unis constatent avec inquiétude que le coût exorbitant de ces nouvelles technologies et l'absence de possibilités d'accès empêchent les pays en développement et les pays pauvres de bénéficier de services dont jouissent les usagers du réseau électronique. Devant l'aggravation des disparités économiques et sociales entre pays industrialisés et pays en développement, il convient de formuler une stratégie internationale claire, fondée sur les principes de transparence et de justice sociale énoncés dans les instruments internationaux et dans la Charte des Nations Unies, en prévoyant le transfert de technologies et l'octroi de ressources pour restructurer les entreprises du secteur de l'information et les communications des pays en développement et rectifier ainsi ces déséquilibres.

90. Les Émirats arabes unis sont favorables à la création d'un ordre international objectif qui se prête à la libre circulation des connaissances et réduise la prédominance des pays avancés. Les Emirats arabes unis rejettent en outre la falsification des croyances et des valeurs des pays du tiers monde à laquelle se livrent certains médias et invite les États Membres à mettre au point un code de bonne conduite qui comporterait l'obligation de respecter la pluralité des cultures et des croyances sans exception.

91. Reconnaissant que l'information détermine en grande partie le progrès des civilisations, les Émirats arabes unis souhaitent adapter leur législation en

matière de diffusion de connaissances et de liberté de l'information, mais sans dénaturer les fondements islamiques de leur société. Dans le cadre de cette politique, ils apportent un appui moral et matériel à des entreprises de communications publiques et privées pour les encourager à participer à la planification du développement social et à contribuer à accroître la capacité d'exécution de programmes économiques et sociaux de nature à favoriser le développement régional.

92. Les Émirats arabes unis apprécient l'information que diffuse le Département de l'information au sujet des activités de protection de la paix et de la sécurité et de promotion du développement et croient que ce Département devrait collaborer de manière plus étroite avec les centres et autres départements afin que cette information soit diffusée dans tous les coins du monde.

93. Les Émirats arabes unis constatent avec préoccupation que le Département de l'information n'attribue pas la même importance à l'arabe qu'aux autres langues de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il diffuse des documents sous forme audiovisuelle ou électronique et il l'invite à s'efforcer de remédier à cette situation conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les Émirats arabes unis appuient la proposition visant à développer la capacité de radiodiffusion internationale dans les six langues officielles.

94. Les Émirats arabes unis souhaitent que soit éliminé le déficit financier des centres régionaux et espèrent que le Secrétariat rationalisera les coûts et intégrera les services afin que le Département de l'information puisse continuer à s'acquitter pleinement de ses fonctions.

95. Mme DURRANT (Jamaïque), prenant la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), fait sienne la déclaration du représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, mais elle souhaite revenir sur certaines questions qui intéressent tout particulièrement la région.

96. Dans un monde où le courant de l'information connaît une expansion rapide, il convient de ne pas sous-estimer les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, ainsi que cela a été énoncé dans les recommandations du Comité administratif de coordination (CAC) qui invitent à garantir l'accès universel aux services de base des communications et de l'information. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à s'employer à ce que les pays en développement puissent bénéficier des avantages de la révolution de l'information.

97. Le Secrétaire général, dans son rapport à l'Organisation, a déclaré que la nouvelle culture de la communication au sein de l'Organisation des Nations Unies est indispensable pour se préparer à affronter les nouveaux défis du XXI^e siècle. Quels sont toutefois les conséquences et les avantages de cette nouvelle culture? Les efforts réalisés pour restructurer le Département de l'information sont louables, mais ils doivent s'accompagner d'un accroissement des ressources afin que le Département puisse s'acquitter de son large mandat.

98. Les pays de la CARICOM appuient sans réserve l'orientation de cette stratégie qui a pour objectif de faire de la publicité autour des activités de l'Organisation des Nations Unies, d'en souligner les réalisations et de la

présenter comme une organisation dynamique, qui répond aux besoins de toutes les couches de la société.

99. La télévision demeure un moyen par lequel l'Organisation des Nations Unies peut projeter efficacement son image; il est par conséquent indispensable que le Département de l'information améliore ses programmes pour les rendre plus intéressants en faisant d'eux le reflet de la diversité de l'Organisation et de son caractère multi-ethnique et multiculturel, de même que des divers aspects du développement.

100. Les délégations de la CARICOM ont pris note de la grande importance accordée à la promotion de l'Organisation des Nations Unies sur l'Internet. Dans le rapport du Secrétaire général sur les questions liées à l'information, on note l'usage accru de la page de l'Organisation des Nations Unies sur le Web mais, compte tenu des difficultés d'accès à l'Internet dans les pays en développement, il faudrait connaître le pourcentage des usagers qui vivent dans ces pays et les sujets qui les intéressent.

101. Le Département devrait diffuser l'information par le moyen auquel a accès le public auquel il s'adresse. Dans les Caraïbes, malgré la popularité croissante de l'Internet, la radio est de loin la source d'information la plus répandue.

102. Les délégations des pays membres de la CARICOM accueillent avec satisfaction la création sur le Web d'une page sur la décolonisation étant donné que sept des territoires non autonomes restants se trouvent dans la région des Caraïbes, et aussi de la SIDSNET, qui constitue un important moyen de communication entre les petits États insulaires en développement. L'information dans ces territoires est un élément fondamental du processus de libre détermination et devrait donc, selon l'oratrice, continuer à être améliorée, en collaboration avec le PNUD et le Département de l'information.

103. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle essentiel dans l'organisation de réunions et la diffusion de l'information dans les langues locales, ce qui démontre la pertinence de l'action de l'Organisation dans la vie quotidienne des personnes du monde entier.

104. Au mois de mai, les délégations de la Communauté des Caraïbes ont rappelé, au sein du Comité de l'information, la nécessité de renforcer la composante information dans les Caraïbes en raison des circonstances particulières à la région. Cette région dispose aujourd'hui d'un seul centre d'information des Nations Unies à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) qui dessert quelque 14 États membres et sept territoires non autonomes.

105. Le centre mérite des éloges car, en dépit de la réduction de ses ressources humaines et économiques, il s'est efforcé de remplir pleinement son mandat. Les pays de la CARICOM remercient le Département de l'information d'avoir répondu à leur demande visant à introduire un volet d'information destiné à la région nord des Caraïbes et se félicitent de ce que le Directeur du centre d'information des Nations Unies à Trinité-et-Tobago ait engagé des pourparlers avec le bureau du PNUD à la Jamaïque et avec le bureau de l'UNESCO en vue de créer un centre de liaison à la Jamaïque.

106. Les pays de la CARICOM espèrent que ces mesures aboutiront à la création d'un poste central d'information pour le système des Nations Unies à la Jamaïque qui viendrait compléter l'action du bureau régional du centre d'information des Nations Unies et de l'UNESCO, et ils invitent le Département de l'information à donner à ce centre de liaison le personnel et le matériel nécessaire pour assurer une liaison efficace avec les moyens d'information locaux.

107. L'oratrice félicite le Département de ses activités multimédias et de l'appui qu'il a apporté dans le domaine de l'information au séminaire régional des Caraïbes sur la décolonisation qui a eu lieu à Santa Lucia en mai 1999. Par ailleurs, elle prie instamment le Département d'établir une collaboration plus étroite avec les moyens d'information régionaux.

108. Mme Durrant remercie le Département de l'information d'avoir diffusé des renseignements au sujet de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les petits États insulaires en développement et espère qu'il diffusera des renseignements à l'échelon régional au sujet de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les mesures complémentaires prises par la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui a eu lieu à Beijing en 1995 et sur le Sommet mondial du développement social qui a eu lieu à Copenhague également en 1995.

109. Le rapport du Secrétaire général évoque le travail réalisé en ce qui concerne la création d'une capacité de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies. À l'occasion d'une enquête réalisée par le service radio des Caraïbes, 17 pays de cette région ont répondu favorablement à la proposition visant à consacrer des tranches d'émission à la programmation de l'Organisation des Nations Unies, avec une préférence pour les programmes axés sur les questions qui intéressent la région. Ce projet devrait être mis à exécution le plus rapidement possible.

110. Dans la région des Caraïbes, il n'existe pas de tradition de radiodiffusion sur ondes courtes. Les deux principaux réseaux de transmission, l'Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU) et l'Agence de presse des Caraïbes (CANA) ont fusionné leurs services commerciaux et se servent du même satellite comme principal moyen de diffusion. Il y a lieu d'espérer que le Département de l'information établira une étroite collaboration avec la nouvelle entité régionale.

111. Les pays de la CARICOM souhaitent faire part de leur satisfaction au sujet de la programmation du groupe de la radio pour les Caraïbes du Département, tout en relevant que le souhait d'une programmation complète en français et en créole pour Haïti n'a pas été réalisé et ils invitent une fois de plus le Secrétaire général à appliquer pleinement les recommandations formulées au paragraphe 9 de la résolution 38/82 B de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1983.

112. Les délégations de la CARICOM accordent la plus haute importance au programme Dag Hammarskjöld de formation de journalistes et sont favorables à son élargissement. En outre, elles apprécient les efforts constants réalisés pour faire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une bibliothèque virtuelle afin de permettre à un public plus nombreux d'accéder de façon électronique à l'information de l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que toutes les délégations peuvent témoigner de l'excellente qualité des programmes

de formation qui ont été très utiles pour les missions permanentes ainsi que pour la bibliothèque du Secrétariat et les bibliothèques depositaires du monde entier.

113. Les délégations de la CARICOM accueillent aussi avec plaisir le maintien des séminaires et ateliers de formation destinés aux bibliothécaires des bibliothèques depositaires des Nations Unies et, en particulier, le séminaire régional de formation organisé à Port of Spain en janvier 1999, en espérant que ces activités seront aussi élargies.

114. Pour relever les multiples défis de l'information, il est indispensable de mettre au point une stratégie, de créer des capacités et des institutions afin de permettre aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile de collaborer à une action commune. C'est seulement ainsi que l'on pourra créer un environnement dans lequel les habitants du monde entier pourront jouir d'une vie pleine et créative.

115. M. NIMAC (Croatie) signale comme élément nouveau survenu depuis la réunion du Comité en mai la création du Service des informations des Nations Unies sur le Web.

116. Le domaine de l'information désigne aussi bien la technologie que les principes d'accès, d'équité et de démocratie. S'il est indispensable de mettre à profit les progrès techniques pour la diffusion des informations, il convient aussi de veiller à employer également les moyens traditionnels, en particulier la radio, qui sont à la portée de ceux qui n'ont pas accès aux moyens de réception plus coûteux. À cet égard, la Croatie attend avec intérêt les résultats des consultations entre le Département, les États Membres et les principales stations émettrices concernant la disponibilité de ressources extrabudgétaires pour développer la capacité de radiodiffusion internationale des Nations Unies.

117. Étant donné la composition de l'audience de l'Organisation des Nations Unies, il n'est pas question de choisir le moyen de communication économiquement le plus commode, mais d'employer les moyens traditionnels et les moyens électroniques d'une manière convenablement équilibrée pour que les messages parviennent à la plus forte proportion possible de la population mondiale.

118. Les sites de l'Organisation des Nations Unies sur le Web sont en amélioration constante, mais il convient de continuer à progresser dans ce sens sans perdre de vue que la documentation de tous les principaux organes de l'Organisation doit également être accessible. Les documents du Conseil de sécurité ne sont encore que partiellement consultables, car les lettres adressées au Président du Conseil, qui constituent une partie importante de la documentation diplomatique de l'Organisation des Nations Unies, ne sont pas encore accessibles.

119. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle important pour faire comprendre l'action de l'Organisation au niveau local et pour transmettre les renseignements au Siège. Il existe actuellement un petit bureau de liaison des Nations Unies à Zagreb et la Croatie estime que l'inclusion d'une composante information dans ce bureau serait utile pour répondre aux besoins de

l'Organisation mais aussi à ceux d'une région qui a été le théâtre de l'action de l'Organisation des Nations Unies au cours des dix dernières années. Compte tenu des bureaux et autres infrastructures disponibles, cela pourrait se faire sans répercussions budgétaires.

120. L'orateur se félicite du consensus qui s'est dégagé lors de la reprise de la session du Comité de l'information au sujet du développement multilingue des sites des Nations Unies sur le Web et il espère qu'un accord pourra se faire autour d'un modèle acceptable pour tous. La question de la parité linguistique dans la présentation des informations sur le site Web doit être examinée en fonction de deux critères : d'une part le taux d'amélioration de l'accès et, d'autre part, le rapport coût/efficacité.

121. M. DAUSA CÉSPEDES (Cuba) s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

122. Les phénomènes de globalisation qui interviennent dans le monde aujourd'hui se fondent en grande partie sur les progrès technologiques et scientifiques dans le domaine de l'information et de la communication, qui comportent des avantages incommensurables mais ne sont pas le signe d'une accélération du développement économique et social de tous les peuples. À mesure que l'on progresse et que l'on développe les technologies de l'information et de la communication, on observe un écart technologique de plus en plus grand entre les pays développés et les pays sous-développés.

123. La globalisation de l'information et de la communication favorise l'interdépendance et le rapprochement des différents pays, mais facilite aussi l'imposition de formes culturelles et de mécanismes informatifs qui ont tendance à renforcer des modèles de plus en plus désavantageux pour les pays en développement.

124. Pour parvenir à un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, il faut avant tout faciliter les progrès technologiques et scientifiques des pays en développement afin qu'ils puissent ne pas être de simples usagers passifs des moyens modernes d'information et de communication mais puissent aussi participer activement à leur développement.

125. Il faut passer des mots aux actes et, dans ce sens, Cuba suit avec le plus grand intérêt le travail effectué par l'UNESCO pour développer le Programme international pour le développement de la communication.

126. Les centres d'information des Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle important, en particulier dans les pays en développement, pour la diffusion de l'information concernant l'Organisation. À cet égard, la délégation cubaine observe avec préoccupation la poursuite du processus de regroupement des centres avec des bureaux extérieurs du PNUD, car on a constaté que le résultat n'était pas toujours positif.

127. La délégation cubaine se félicite des efforts réalisés par l'Organisation des Nations Unies et le Département de l'information pour développer les sites sur le Web et pour mettre l'Internet et d'autres moyens modernes à la portée de tous les pays en développement. Elle tient toutefois à rappeler que cela ne doit pas modifier la capacité ou la portée des programmes de radio et de

télévision de l'Organisation des Nations Unies. Il est également nécessaire de continuer à développer les sites dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

128. Une information objective, impartiale, non discriminatoire et tenant compte des caractéristiques et des traditions sociales et culturelles des peuples contribue à renforcer les relations entre les pays, mais la communauté internationale doit interdire l'utilisation de l'information à des fins politiques, surtout quand elle vise à perturber l'ordre interne d'autres États.

129. La Première Commission a récemment approuvé une résolution intitulée "Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale", qui reconnaît que la téléinformatique risque d'être utilisée à des fins incompatibles avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales et souligne la nécessité de prévenir l'utilisation abusive de l'information à des fins criminelles ou terroristes.

130. Tout ce qui précède se rapporte aux faits dénoncés à maintes reprises par Cuba dans différentes enceintes, au sein ou à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de l'agression radiodiffusée et télévisée des États-Unis.

131. Cuba fait l'objet chaque semaine de plus de 1 600 heures d'émissions de radio et de télévision sur plus de 26 fréquences, dont certaines sont parrainées, financées et contrôlées par le Gouvernement des États-Unis, qui consacre plus de 22 millions de dollars par an à la guerre électronique qu'il mène contre Cuba.

132. Ces émissions ne portent pas seulement atteinte à la souveraineté du pays, mais constituent des violations du droit international et des règlements du Comité international d'enregistrement des fréquences de l'Union internationale des télécommunications. Ces émissions donnent une idée fautive de la réalité dans le pays et encouragent des actions subversives à l'encontre de Cuba.

133. Cuba dénonce à nouveau cette agression et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour repousser de telles actions.

La séance est levée à 17 h 45.